

Foire aux questions (FAQ) relative à l'appel à projet visant la mise en place d'un dispositif expérimental d'hébergement et d'accompagnement dédié aux mineurs et jeunes majeurs non accompagnés confiés au Département de la Manche

QUESTIONS	REPONSES
<p><u>Question 1</u> : Est-ce une seule et même structure qui doit être en capacité d'accueillir les 50 mineurs et jeunes majeurs non accompagnés ? Une structure peut-elle accueillir des jeunes de 16 à 21 ans alors qu'une autre pourrait accueillir les jeunes de 13 à 16 ans ?</p>	<p>Un seul opérateur sera retenu pour cet appel à projet.</p> <p>Cependant, l'opérateur peut proposer différents lieux d'accueil répartis sur le territoire du Département. Il appartient à l'opérateur de justifier la répartition géographique proposée.</p>
<p><u>Question 2</u> : Est-ce une seule et seule structure qui doit être en capacité d'accueillir les jeunes sur l'ensemble du territoire ? (est-il possible par exemple d'en accueillir sur le nord cotentin et que ce soit une autre structure qui se charge du centre ou sud Manche ?)</p>	